



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 novembre 2020

DATE DE CONVOCATION

13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le **dix-neuf novembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, M. Jean-Marc FRELIH (arrivée à 19h00), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (arrivée à 19h00), M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONGCHAMP), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

19/11/2020/26

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 32
VOTANTS : 33

Objet : Présentation des nouveaux statuts du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les nouveaux statuts du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 26 novembre 2020

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr